

Conseil d'administration du 13 mars 2019

Délibération 2019-12

relative à l'approbation du programme annuel des études au titre de 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-2°, R. 342-2, II, 10° et R. 342-3, 3° alinéa ;

Vu la note présentée par le directeur général ;

DÉCIDE

Article unique : Le conseil d'administration prend acte de l'intérêt des trois sujets d'études que le comité des études a identifiés pour préparer la définition du programme d'études 2019 :

- Le logement des jeunes ;
- Les attribution hors QPV au quart des ménages demandeurs les plus pauvres ;
- La mobilité des ménages résidant dans le parc social ;

et l'invite à poursuivre son travail préparatoire en vue d'une approbation du programme 2019 au conseil d'administration du 19 juin.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 13 mars 2019
Le Président du conseil d'administration


Jean GAEREMYNCK